

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011**

**PRESENTS** : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,  
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Nathalie SIEFERT-BERTRAND, Jean-Pierre FRANCOIS, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES** : NEANT.

**ABSENTS NON EXCUSES**: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 22 Septembre 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Madame Nathalie SIEFERT-BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :

- Travaux de maçonnerie.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **262. VEOLIA EAU – SOCIETE MOSELLANE DES EAUX: AVENANT CONTRAT D’AFFERMAGE**

Monsieur le Maire expose au Conseil : le contrat pour l'exploitation par affermage du service public de distribution d'eau potable signé le 26 Mars 2000 arrive à échéance le 26 mars 2012.

Vu l'échéance du contrat arrivant au 26 Mars 2012 ;

Vu le délai insuffisant pour l'organisation et la mise en oeuvre de la procédure du futur marché ;

Monsieur le Maire propose au Conseil de prolonger le contrat actuel de 9 mois soit jusqu'au 31 Décembre 2012 et donne lecture du projet d'avenant.

Après une longue discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de prolonger d'un an l'exécution du contrat d'affermage actuel afin de garantir la continuité de gestion du service public d'eau potable en accord avec le Fermier ;
- charge Monsieur le Maire de signer l'avenant du contrat d'affermage avec le délégataire actuel dont l'échéance est fixée au 26 Mars 2013 ;
- décide, dès à présent, pour la préparation du futur contrat d'affermage, de créer une commission de délégation du service public Eau composée de :  
Madame Jacqueline LEGAY et Messieurs Thierry TRESSE, Robert ADAM, Michel SCHNEIDER, Jacky MERY et Pierre MUEL.

## **263. REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT**

*Monsieur le Maire expose au Conseil la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 parue au Journal Officiel du 30 Décembre 2010. Un chapitre « Fiscalité de l'Aménagement » est intégré dans le Code de l'Urbanisme. Cette réforme entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2012.*

*La Taxe Locale d'Equipement (TLE) actuellement en vigueur est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA).*

*Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331/1 et suivants ;*

*Après un large débat, le Conseil Municipal de Marieulles, décide par 12 voix Pour et 1 Abstention :*

- d'instituer le taux de 3 % sur l'ensemble du territoire communal ;*
- d'appliquer conformément à l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme un abattement de 50 % sur les premiers 100 m<sup>2</sup>.*

*La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.*

*Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'Urbanisme.*

## **264. REGULARISATION FONCIERE**

*Vu la cession des terrains communaux parcelles 158 et 160 d'une contenance totale de 1 ha 14a 65ca au SIVOM des Côtes pour l'euro symbolique pour la réalisation du projet de construction de l'Ensemble Educatif des Côtes ;*

*Vu le chemin d'accès au chantier du groupe scolaire ;*

*Vu le projet de réalisation en cours de construction de l'Ensemble Educatif des Côtes ;*

*Vu le projet d'élargissement de l'accès au site scolaire ;*

*Vu les transferts de propriétés effectués, non effectués et non encore mis à jour ;*

*Monsieur le Maire propose au Conseil de régulariser les propriétés dans ce secteur.*

### **CESSION DE TERRAINS COMMUNE DE MARIEULLES / SIVOM DES COTES**

*Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- **décide** de régulariser la cession des terrains communaux, destinés à l'Ensemble Educatif des Côtes, avec le SIVOM des Côtes pour l'Euro symbolique, les parcelles situées au lieu-dit « Terre en Vigne » suivantes :*
  - Section 4 parcelle n° 158 d'une superficie de 1ha 00a 10ca ;*
  - Section 4 parcelle n° 160 d'une superficie de 14a 55ca**Soit une superficie totale de 1ha 14a 65ca ;*
- **charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier.*
- **d'effectuer** la mise en règlement sur budget investissement.*

## ECHANGE ET ACOUSITION DE TERRAINS COMMUNE DE MARIEULLES / MAUCOURT

Monsieur Pierre MAUCOURT est invité à se retirer de la salle du Conseil.

Dans le cadre du projet de réalisation de l'Ensemble Educatif des Côtes, Monsieur le Maire rappelle au Conseil de régulariser et de mettre à jour les propriétés au lieu-dit « Terre en Vigne ».

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) **décide** de procéder aux régularisations foncières suivantes :

1<sup>ère</sup> étape :

Echange de terrains pour création de la route d'accès au site scolaire :

- Commune : section 4 parcelle 157 superficie 15a 53ca  
Avec ➤ M. Pierre MAUCOURT : section 4 parcelles 151 superficie 8a 44ca  
153 superficie 0a 17ca  
155 superficie 0a 57ca

2<sup>ème</sup> étape :

Acquisition de portions de terrains pour élargissement du virage d'accès arrivée au site scolaire selon PV arpentage établi par le Cabinet MELEY-STROZYNA :

- Acquisition propriétés M. Pierre MAUCOURT au prix de 200 € l'are  
Section 4 parcelles 152 b superficie 0a 64ca  
154 d superficie 0a 13ca  
156 f superficie 0a 50ca  
157 h superficie 2a 71ca  
Soit une superficie totale de 3a 98ca au prix de 796 € ;

2) **charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents afférents à ce dossier ;

3) **d'effectuer** la mise en règlement sur budget investissement.

Monsieur Pierre MAUCOURT est invité à reprendre sa place au sein du Conseil.

## 265. TRAVAUX DE MACONNERIE

Monsieur le Maire soumet au Conseil divers travaux de maçonnerie à réaliser selon devis présentés par l'Entreprise B.T. Construction.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser les travaux par l'Entreprise B.T. Construction :

- remise en état mur et réalisation linteau sur porte entrée local chaufferie église pour un montant de 1 262,00 € HT soit 1 509,35 € TTC ;
- remise en état du passage à vélo à Vezon pour un montant de 510,00 € HT soit 609,96 € TTC.

## DIVERS

- *Haganis : pompes de relevage*
- *AG Les Orchidées le 8 Novembre 2011.*
- *Information public sur formation défibrillateur.*

*Après un tour de table, la séance est levée.*

*Marieulles, le 4 Novembre 2011*

*Le Maire,*

*P.MUEL*